



Syndicat Intercommunal  
d'Eau Potable de l'Est Lyonnais

Associant les Communes de :  
GENAS - JONS - PUSIGNAN - ST-BONNET-DE-MURE  
ST-LAURENT-DE-MURE - ST-PIERRE-DE-CHANDIEU - TOUSSIEU

## **Compte rendu de la réunion du comité syndical du 27 novembre 2024**

Le 27 novembre 2024 à 18h, le comité du SIEPEL s'est réuni dans la salle du Conseil, mairie de St Pierre de Chandieu, à St Pierre de Chandieu, sur convocation adressée le 20 novembre 2024.

Membres présents avec voix délibérative : Hervé CHAMPEAU, Laurence JURKIEWIEZ, Patrick BOUSQUET, Nicolas BECHDOLFF, Jean-Marc JOVET, Martine GAUTHERON, Emmanuel ROBERT, Raphaël IBANEZ, Claude HUMBERT, Florian MERCIER.

Membres absents avec voix délibérative : Robert LEROY (pouvoir à Raphaël IBANEZ), Isabelle LE GREN (pouvoir à Florian MERCIER).

Membres présents sans voix délibérative : Bertrand BOURDET.

<u>Nombre de délégués titulaires</u> :	14	<u>Nombre de délégués suppléants</u> :	14
Nombre de présents :	10	Nombre de présents :	1
Nombre de votants :	12	Nombre de votants :	0

Monsieur Florian MERCIER est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le président, Raphaël IBANEZ, ouvre la séance et certifie que la convocation du comité a été faite le 20 novembre 2024.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024**

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 24-5 -1 – Convention tripartite BOUYGUES TELECOM / VEOLIA / SIEPEL pour l'implantation d'un relais téléphonique sur le château d'eau de GENAS**

Afin de répondre aux besoins de l'exploitation des réseaux de BOUYGUES TELECOM sur Genas, l'implantation d'un relais téléphonique va être installé sur le château d'eau de Genas.

L'implantation et la gestion de cet équipement technique sont régies par la convention annexée à la présente.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et ses annexes.

### **Délibération 24-5-2 – Don à l'association « Human'Afrique »**

Le SIEPEL est à nouveau sollicité pour un projet d'aide au développement à l'étranger par « Human' Afrique ». « Human' Afrique » est une association loi 1901 créée en 2001 et reconnue d'intérêt général pour le développement d'infrastructures scolaires au Sénégal, incluant l'installation d'arrivées d'eau dans les équipements sanitaires (n°W691058481).

C'est un projet d'équipement sanitaire dans le collège de Sandicol, au Sénégal. Collège construit par l'association il y a quelques années, les conditions sanitaires d'accueil des élèves sont à améliorer, par la rénovation et l'agrandissement des toilettes existantes.

Vu les articles L1115-1 et suivants du code des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée et notamment l'article 1115-1-1, le syndicat est compétent pour mener des actions de solidarité internationale et à ce titre soutenir les actions d'association menées pour aider des projets dans le domaine de l'eau.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- Décide de se prononcer en faveur d'une aide à l'association « Human' Afrique » pour un montant de 2 000 €
- Autorise Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus

Dit que ce montant est inscrit au budget.

<b>Délibération 24-5-3 – Décision budgétaire modificative n° 1 – Ajustement de crédits section d'investissement</b>
---

Le BP 2024 avait prévu 10 000 € au chapitre 20 « Etudes ».

Or, un reliquat d'études hydrogéologiques sur le site de Balan est à mandater sur l'exercice 2024.

Il convient donc de réajuster les crédits sur le chapitre 20 :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Investissement	20	2031	Etudes	+5 000.00€
Dépenses	Investissement	23	2315	Immobilisations en cours	-5 000.00€
				TOTAL	0

Le montant du budget de la section d'investissement reste inchangé, il est de 2 858 376,69 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le comité, à l'unanimité,

- VOTE la décision budgétaire modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

<b>Délibération 24-5-4 – Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal de Saint Pierre de Chandieu auprès du SIEPEL</b>
---

Le renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la commune de Saint Pierre de Chandieu, contractuel, auprès du SIEPEL, pour assurer les fonctions de secrétaire du syndicat, sera soumis au vote du Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre de Chandieu le 28 novembre 2024.

Sous réserve que ce renouvellement ait été adopté par le Conseil Municipal de la commune, cette mise à disposition prendra effet du 01/01/2025 au 31/12/2025, date à laquelle le contrat de l'agent est prolongé.

Les conditions restent inchangées : le syndicat remboursera intégralement le salaire de l'agent.

L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise à disposition au 1/01/2025,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention entre le SIEPEL et la commune de SAINT PIERRE DE CHANDIEU.

**Délibération 24-5-5 – Demande de financement pour l'étude du schéma directeur d'eau potable**

Le SIEPEL a décidé de mener une étude de diagnostic et de schéma directeur, dont le but est de présenter l'état des lieux des services d'alimentation en eau potable du SIEPEL et de proposer les solutions techniques les mieux adaptées pour répondre aux préoccupations et objectifs du maître d'ouvrage qui sont de :

- Garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et en qualité suffisante ;
- Etablir des programmes d'investissements, hiérarchisés et chiffrés, en prenant en compte les programmes de travaux déjà définis ;
- Optimiser la gestion du service en fonctionnement et en investissement (nouveaux équipements et renouvellements).

Cette étude, estimée à 255 000 € HT, comporte deux volets :

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable du SIEPEL ;
- Diagnostic de la conduite principale ralliant l'usine de Balan au réservoir de Saint Laurent de Mure (18 km).

Ainsi, elle peut faire l'objet de concours financiers de l'Agence de l'Eau.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

<b>ETUDE PREVISIONNELLE</b>		<b>FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	
Volet 1 : schéma directeur	90 000 € HT	Agence de l'Eau RMC	127 500 €
Volet 2 : diagnostic et recherche de fuites sur conduite	165 000 € HT	Autofinancement	127 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>255 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>255 000 €</b>

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour compléter le financement de l'étude ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et annexes relatifs à ce dossier.

**Points divers**

- Chantier de Balan :
  - Désamiantage en cours.
  - Le rétroplanning prévoit une fin de chantier en septembre 2025.
  - Fin janvier 2025, une analyse des pompes va être effectuée pour leur mise en place.
- Présentation des travaux effectués par HUMAN AFRIQUE grâce au don du SIEPEL en 2023.

La séance est levée à 18h28.